

Issy-les-Moulineaux, le 21 novembre 2014

Monsieur Stéphane Le Foll  
Ministre de l'Agriculture  
78 rue de Varennes  
75 349 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Ces derniers jours, trois foyers d'influenza aviaire hautement pathogène, type H5N8, ont été déclarés en élevage, dans trois pays du continent européen. Des discussions sont en cours pour définir les mesures à prendre afin, entre autre, de renforcer la détection d'éventuels premiers cas en France.

Lors du précédent épisode d'influenza, nos fédérations de chasseurs ont mené, avec leurs adhérents, un travail de veille sanitaire considérable, malgré les contraintes fortes qui ont pesé ici ou là sur les chasseurs de gibier d'eau, notamment utilisateurs d'appelants vivants.

A ce jour, je vous rappelle que les détenteurs d'appelants et leurs zones de chasse sont identifiés. Il conviendra, si la menace se précise :

- d'analyser les risques de transmission de l'IAHP des oiseaux migrateurs aux appelants et des appelants aux oiseaux d'élevage, sans tomber dans les errements passés d'un usage exacerbé du principe de précaution ;
- d'aller plutôt vers une intégration des chasseurs dans la surveillance, que vers une pénalisation excessive de la chasse au gibier d'eau, ce qui nuirait à la fonction essentielle de sentinelle de ces acteurs et de leurs structures, fonction désormais reconnue au monde de la chasse par le législateur.

Sûr que vous serez attentif à cette conciliation délicate et en me tenant à votre disposition et à celle de vos services pour contribuer à ce travail de prévention et de gestion sanitaire, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération la plus haute.

Le Président



Bernard BAUDIN

